RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01138
Numéro SIREN : 802 836 908
Nom ou dénomination : PAT INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 13385

CERTIFIE CONFORME

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 335 000,00		1 335 000,00	1 335 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 335 000,00**		**1 335 000,00**	**1 335 000,00**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	73 800,00		73 800,00	54 000,00
Personnel				22 563,85
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 688,00		2 688,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 921,70		2 921,70	2 537,48
Autres créances	174 978,24		174 978,24	112 844,05
Divers				
Disponibilités	218 138,88		218 138,88	214 798,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**472 526,82**		**472 526,82**	**406 743,58**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 807 526,82**		**1 807 526,82**	**1 741 743,58**

Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	568 300,00	568 300,00
Réserve légale	46 978,32	37 057,94
Autres réserves	841 441,40	704 101,07
Résultat de l'exercice	**265 358,11**	**198 407,71**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 722 077,83**	**1 507 866,72**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		19 740,21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		19 740,21
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	13 252,00	91 435,79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 037,64	13 125,30
Personnel	12 162,10	38 782,00
Organismes sociaux	14 507,56	20 782,56
Etat, Impôts sur les bénéfices		20 968,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 446,00	27 632,00
Autres dettes fiscales et sociales	2 043,69	1 411,00
Dettes fiscales et sociales	56 159,35	109 575,56
TOTAL DETTES	**85 448,99**	**233 876,86**
TOTAL PASSIF	**1 807 526,82**	**1 741 743,58**

ETATS FINANCIERS 2022

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe

PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS PAT INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 1 807 527 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 265 358 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 335 000			1 335 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**1 335 000**			**1 335 000**
ACTIF IMMOBILISE	**1 335 000**			**1 335 000**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS ATP TRANS 77	60	199	100,00	60	60			1 834	17	
SAS ATP	40	905	100,00	625	625			4 169	30	
SAS ANCEL	45	1 543	100,00	650	650			1 924	272	200
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 254 388 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 800	73 800	
Autres	180 588	180 588	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**254 388**	**254 388**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	583
Total	**583**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 568 300,00 euros décomposé en 56 830 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 85 449 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 038	16 038		
Dettes fiscales et sociales	56 159	56 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 252	13 252		
Produits constatés d'avance				
Total	**85 449**	**85 449**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 705			
(**) Dont envers les associés	13 252			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	15 117
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	2 193
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	592
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	2 087
Total	**19 989**

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

PAT INVEST

Société par Actions Simplifiée au Capital de 568 300 Euros

Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE

RCS MEAUX B 802 836 908

RAPPORT DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2022

PAT INVEST
Société par Actions Simplifiée au Capital de 568 300 Euros

Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE

RCS MEAUX B 802 836 908

RAPPORT DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2022

Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos Statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société PAT INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations de ses créances selon les modalités décrites dans la note « Créances » de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société PAT INVEST, décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE
Le 14 septembre 2022

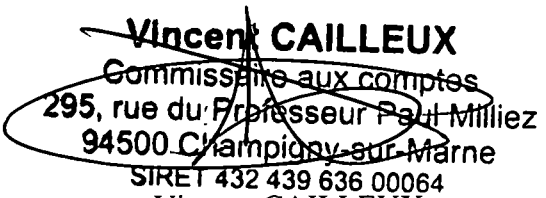

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

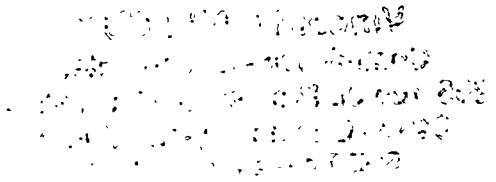

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 335 000,00		1 335 000,00	1 335 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 335 000,00		1 335 000,00	1 335 000,00
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	73 800,00		73 800,00	54 000,00
Personnel				22 563,85
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 688,00		2 688,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 921,70		2 921,70	2 537,48
Autres créances	174 978,24		174 978,24	112 844,05
Divers				
Disponibilités	218 138,88		218 138,88	214 798,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	472 526,82		472 526,82	406 743,58
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 807 526,82		1 807 526,82	1 741 743,58

Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	568 300,00	568 300,00
Réserve légale	46 978,32	37 057,94
Autres réserves	841 441,40	704 101,07
Résultat de l'exercice	**265 358,11**	**198 407,71**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 722 077,83**	**1 507 866,72**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		19 740,21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		19 740,21
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	13 252,00	91 435,79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 037,64	13 125,30
Personnel	12 162,10	38 782,00
Organismes sociaux	14 507,56	20 782,56
Etat, Impôts sur les bénéfices		20 968,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 446,00	27 632,00
Autres dettes fiscales et sociales	2 043,69	1 411,00
Dettes fiscales et sociales	56 159,35	109 575,56
TOTAL DETTES	**85 448,99**	**233 876,86**
TOTAL PASSIF	**1 807 526,82**	**1 741 743,58**

ETATS FINANCIERS 2022

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe

PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS PAT INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 1 807 527 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 265 358 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 335 000			1 335 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**1 335 000**			**1 335 000**
ACTIF IMMOBILISE	1 335 000			1 335 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS ATP TRANS 77	60	199	100,00	60	60			1 834	17	
SAS ATP	40	905	100,00	625	625			4 169	30	
SAS ANCEL	45	1 543	100,00	650	650			1 924	272	200
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 254 388 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 800	73 800	
Autres	180 588	180 588	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**254 388**	**254 388**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	583
Total	**583**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 568 300,00 euros décomposé en 56 830 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 85 449 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 038	16 038		
Dettes fiscales et sociales	56 159	56 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 252	13 252		
Produits constatés d'avance				
Total	**85 449**	**85 449**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 705
(**) Dont envers les associés	13 252

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	15 117
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	2 193
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	592
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	2 087
Total	**19 989**

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

PAT INVEST

Société par Actions Simplifiée au Capital de 568 300 Euros

Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE

RCS MEAUX B 802 836 908

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

PAT INVEST
Société par Actions Simplifiée au Capital de 568 300 Euros

Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE

RCS MEAUX B 802 836 908

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

Messieurs les associés,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé, ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE
Le 14 septembre 2022

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux comptes
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

"PAT INVEST"
Société par actions simplifiée au Capital de 568.300 Euros
Siège Social : 15 Rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE
802 836 908 R.C.S. MEAUX
SIRET : 802 836 908 00011

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2022

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit.....		265.358,11 €
- à la réserve légale pour.....		9.851,68 €
afin de la doter à hauteur de 10 % du capital social		
- à la réserve ordinaire pour.....		204.359,43 €
qui sera ainsi portée de.....	841.441,40 €	
à.....	1.045.800,83 €	
Le solde, soit.....		51.147,00 €

est distribué aux associés à titre de dividendes.

-=-=-=-=-=-=-
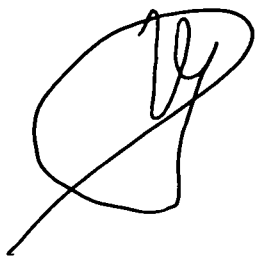
Cette résolution a été adoptée, dans son intégralité, par l'Assemblée Générale du 30 Septembre 2022.